

la Chambre des communes créant ainsi beaucoup de malaise et d'inquiétude parmi la classe moyenne au Canada et notamment dans les couches les plus nanties de cette classe, prévoyait une bien meilleure répartition du revenu; cependant, il était évident que ce programme avait rencontré une très forte résistance dans le pays. Le plan que j'ai présenté est certes relativement plus généreux, mais il est également plus coûteux, et je ne prétends pas qu'il assure une meilleure redistribution que celui de M. Munro. Dans ce sens, la proposition Munro—la dernière proposition du gouvernement—visait à obtenir une meilleure répartition. Nous accorderons probablement le même montant, ou même davantage, aux indigents, mais nous n'y parviendrons qu'en versant encore plus d'argent dans la caisse centrale, car, finalement, nous allons rendre du moins les allocations familiales imposables, ce qui nous permettra de récupérer une partie de ces fonds. Néanmoins, le maximum récupérable est le taux maximum d'impôt que prévoit, à l'heure actuelle, la loi de l'impôt sur le revenu.

Ainsi, honorables sénateurs, voilà les mesures qu'on a adoptées depuis l'étude faite par le Comité sénatorial sur la pauvreté et à mon avis, il faudrait continuer à surveiller ce genre de réforme afin de voir exactement ce à quoi on aboutit en matière de redistribution du revenu.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé également l'examen des programmes de sécurité sociale, de concert avec les provinces, car l'importance des paiements effectués par celles-ci constitue également un facteur fort significatif dans ce domaine. En constatant que certaines provinces relativement riches du Canada attribuent à l'assistance sociale une part beaucoup moins importante de leur revenu que ne le font les provinces à revenu modéré, on se rend compte qu'il faudrait déployer des efforts plus considérables, du moins dans certaines régions. Ainsi, si on se reporte au tableau VII du document de travail sur la sécurité sociale au Canada, on voit que la proportion varie entre 4.5% à Terre-Neuve et 1.7% en Ontario. Il s'agit du pourcentage du revenu des provinces affecté à l'assistance sociale.

Le vice-président: Si je comprends bien, on répondra peut-être maintenant à la question posée plus tôt; cette réponse figurera dans les délibérations d'aujourd'hui.

L'honorable M. Lalonde: Je ferais mieux d'en donner lecture afin qu'elle soit versée au compte rendu, monsieur le président; en effet, je constate que j'ai peut-être donné des renseignements erronés au comité et je m'en excuse.

Les 90 à 95 millions de dollars que j'ai mentionnés ne tiennent pas compte des rentrées d'impôt et je n'arrive pas à déterminer, pour l'instant, le taux d'impôt moyen dans le cas des retraités. Honorables sénateurs, je m'excuse donc une fois de plus d'avoir donné de faux renseignements et je remercie le sénateur Flynn d'avoir soulevé la question.

Le président suppléant: Merci.

Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, je demanderais au sénateur Goldenberg de remercier le ministre au nom du comité.

Le sénateur Goldenberg: Monsieur le président, je suis heureux de remercier le ministre au nom du comité et j'aimerais ajouter un petit mot. Il n'y a pas si longtemps, j'ai eu le plaisir de faire partie du jury devant lequel le ministre a soutenu sa thèse de maîtrise de l'Université de Montréal. Je lui ai donné la note A plus. D'après son exposé d'aujourd'hui, je suis heureux de constater qu'il s'en tient toujours à cette norme élevée.

L'honorable M. Lalonde: Merci.

Le vice-président: Dois-je faire rapport du projet de loi sans amendement ou désirez-vous l'étudier article par article?

Je suis donc prêt à recevoir une motion à l'effet que je fasse rapport du projet de loi.

Le sénateur Smith: Je propose cette motion.

Le vice-président: Accepte-t-on de faire rapport du projet de loi sans amendement?

Des voix: D'accord.

La séance est levée.